

Directives de gestion concernant l'habitat « Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires » (5130)

On distinguera les cas où le Genévrier commun est installé en **communautés arbustives primaires** ouvertes et héliophiles (fourrés épars installés sur des corniches, falaises ou vires rocheuses, de structure verticale et horizontale très hétérogène et diversifiés sur le plan des essences), et où il est en **situation secondaire agropastorale**.

Dans ce cas les junipérais sont pures ou de faible diversité spécifique, et leur densité est variable (des voiles épars jusqu'aux massifs impénétrables, comme sur les craies de Picardie par exemple). L'origine de ces junipérais secondaires se situerait au niveau de communautés arbustives primaires, et le développement des activités agropastorales avec migration des troupeaux en a favorisé l'expansion.

En situation primaire sur corniches et vires rocheuses, la dynamique est normalement bloquée et les fourrés xériques à Genévrier commun participent à des paysages rupicoles complexes associant des végétations de rochers, de dalles, de pelouses à caractère primaire et d'ourlets.

Essence héliophile par excellence, le Genévrier commun ne supporte pas la concurrence arbustive et est rapidement éliminé dans les phases de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt (sauf sous couvert d'essences laissant largement pénétrer la lumière comme le Pin sylvestre). Deux aspects sont alors importants à considérer :

- la densification des manteaux arbustifs est corrélé positivement au déficit de pollinisation et de production de graines viables.
- la recherche de conditions héliophiles et d'ouverture du tapis végétal est nécessaire pour la régénération et l'établissement des juvéniles.

Ajoutés à une maturité sexuelle tardive (environ 10 ans), ceci restreint considérablement la niche d'occupation de l'habitat dans le temps et l'espace : son développement et son maintien sont ainsi étroitement liés à des conditions pastorales suffisamment extensives et pérennes.

Au sein des voiles épars, chaque Genévrier commun peut être un foyer dynamique pour l'installation et le développement d'essences arbustives, profitant du microclimat d'ombrage (grâce au port du Genévrier et à l'ourlet herbacée présent à sa base) et d'une protection. La constitution de fourrés éclatés engendrera leur coalescence, ce qui condamne à terme la junipéraise pionnière.

La conservation des junipérais secondaires est directement liée au maintien d'une activité pastorale et à des interventions ponctuelles d'éclaircissage qui permettent la régénération des fourrés. Les junipérais primaires ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques [*Sites d'orchidées remarquables] » (6210)

Cet habitat est largement répandu en France où il présente une très grande diversité typologique, grâce à la confluence de deux contingents floristiques : un contingent méridional à caractère subméditerranéen (flux floristique orienté sud/nord) et un contingent steppique oriental à caractère eurosibérien (flux est/ouest).

Il s'agit toujours de pelouses à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, et oligotrophes à méso-oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques. On trouve aux marges de cet habitat un glissement floristique vers d'autres types de communautés de pelouses et de prairies.

Ce sont des pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien et hérité de traditions. D'autres herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable, comme le lapin qui a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires, avant l'introduction de la myxomatose.

Ces pelouses secondaires présentent un caractère instable qui conduit, en l'absence de perturbations pastorales, au développement de végétations préforestières. Ce processus dynamique comprend plusieurs étapes. On a d'abord des végétations de hautes herbes calcicoles appelées ourlets, connaissant des développements spatiaux importants grâce à quelques plantes à fort pouvoir colonisateur. Ensuite on observe des fourrés calcicoles, dont la progression se fait par regroupement progressif de taches arbustives, ou par extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires. On a enfin la constitution de pré-bois calcicoles issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (bouleaux, pins sylvestres...).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des paysages pelousaires complexes associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers.

Hormis pour les pelouses primaires, le pâturage traditionnel extensif est à l'origine de la création de la plupart des pelouses calcicoles, si bien que la déprise agricole de ces dernières décennies en a favorisé la fermeture.

La restauration de ces pelouses nécessite une intervention intensive ponctuelle (gyrobroyage, brûlage, fauche avec exportation, pâturage en parc avec forte pression). Sauf si les sols sont trop humides, il est préférable d'intervenir l'hiver pour une meilleure efficacité et pour préserver les éventuelles orchidées.

L'entretien passe ensuite par un pâturage extensif itinérant, et de préférence gardé afin d'en moduler le chargement et la durée en fonction de la ressource fouragère.

Par site d'orchidées remarquables, on entend les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées,
- il abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national,
- il abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

Directives de gestion concernant l'habitat «Hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois» (9130)

Concernant les habitats « **hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois**» (9130), il est souhaitable de maintenir les essences du cortège, **le hêtre et les chênes sessile et pédonculé** dans l'étage dominant. On gardera pour l'étage inférieur le charme, le frêne et le merisier

Concernant la **hêtraie-chênaie à lauréole**, les mêmes essences seront conservées pour l'étage dominant et en sous-étage le charme accompagné du merisier. Ce sera le houx et le noisetier pour la **hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**.

Transformation du peuplement :

- Les transformations par coupe rase et reboisement ou par régénération naturelle sont admises, même si la seconde est à privilégier.
- En cas de plantation, le dessouchage en plein est à éviter.
- Les essences doivent être majoritairement celle du cortège de l'habitat (Cf. intro).
- Les densités de plantation doivent être dans les fourchettes basses des densités préconisées par les arrêtés préfectoraux d'aide au reboisement.
- La monospécificité lors d'une plantation est à éviter, surtout en Hêtre.
- Les opérations de dégagement et les entretiens doivent favoriser les essences de l'habitat en accompagnement.
- Les cloisonnements cultureux sont à privilégier surtout dans la hêtraie à jacinthe des bois.
- Les dégagements manuels ou mécaniques sont à privilégier.
- Les dégagements et dépressages doivent permettre de maintenir les essences diverses de l'habitat en accompagnement.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les modes de traitement à privilégier sont la futaie régulière ou la futaie irrégulière, de hêtres et/ou de chênes en mélange (la préparation à la conversion en futaie des TSF ou taillis simples est recommandée). L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats : les directives habituelles d'intensités (15 à 25%) et de rotations (8 à 12 ans) sont applicables. Elles peuvent être un peu moins fortes pour la hêtraie à jacinthe des bois.
- Il est nécessaire de programmer un maintien du hêtre ou de favoriser son émergence quand les peuplements sont majoritairement composés de chênes.
- A contrario, il faut limiter la monospécificité du peuplement en hêtre, en travaillant pour les chênes d'avenir ou encore les érables sycomores, frênes et merisiers. Dans la hêtraie-chênaie à Lauréole, il est souhaitable de conserver un sous-étage de tilleuls.
 - Il faut conserver le couvert arbustif ou le favoriser s'il n'est pas présent.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- L'exploitation devra dans la mesure du possible se faire en condition ressuyée surtout pour l'habitat de hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Les engins devront emprunter les cloisonnements.
- Il faudra prêter attention à la remontée de la nappe d'eau lors de l'exploitation des Gros Bois.
- Il faut veiller à un bon équilibre sylvo-cynégétique.

Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts de ravins » (9180)

Concernant l'habitat « **forêts de ravins** » (9180), principalement représenté dans notre région par la « frênaie de ravins hyperatlantiques à scolopendre », il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire **le frêne commun, l'érable sycomore**, le merisier, l'érable champêtre et l'orme champêtre dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le **noisetier** et le cortège herbacé. Il faut exclure toute introduction résineuse.

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être préservé et faire l'objet d'une gestion douce et conservatrice.

Transformation du peuplement :

- La transformation de ces peuplements par coupe rase et plantation ou par coupes de régénération est à proscrire dans les documents de gestion.
- Le renouvellement de ces peuplements doit s'opérer dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux:

- La gestion doit être apparentée à celle de la futaie irrégulière, en gardant un couvert indispensable à la conservation de l'habitat (gestion peu dynamique).
- Ce couvert doit être assez dense, et osciller entre 10/10^{ème} avant éclaircie et 8/10^{ème} après éclaircie.
- En moyenne, des prélèvements de l'ordre de 5 à 15% du volume tous les 10-12 ans permettent le maintien de l'habitat. (si l'habitat est clair, allonger les rotations pour tendre vers la fermeture du couvert). Il est important d'étaler dans le temps les éventuelles exploitations de Gros Bois.
- Des coupe d'éclaircie partielles peuvent être opérées localement dans le sous-étage pour affranchir les semis et perches d'essences du cortège. En dehors de ces points de régénération, le sous-étage doit être maintenu.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il est préférable de maintenir les peuplements au pourtour de cet habitat relativement dense afin de ne pas créer de forts éclaircissements latéraux dans la frênaie.
- Il faut conserver cet habitat en dehors de tout projet d'infrastructure.
- Les éventuelles exploitations devront être réalisées avec prudence de façon à créer le moins de perturbations possibles (périodes de débardage, canalisation des engins, cablage, etc...)
- Il faut nettoyer les décharges sauvages, couramment rencontrées dans cet habitat.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Fiche habitat naturel n°2

Hêtraie-chênaie atlantiques à Lauréole ou Laïche glauque

Hêtraies de l'Asperulo-fagetum

Code Natura 2000 9130

Code CORINE Biotope 41.13

Surface couverte sur le site : 281,7 hectares



CRPFN (AD)

1- Présentation générale de l'habitat

Les hêtraies chênaies à Lauréole ou Laïche glauque, sont des formations forestières propres aux régions du domaine atlantique du nord-ouest de la France, au climat doux et arrosé. Ces formations forestières sont installées sur des versants où le substrat calcaire est affleurant et sont donc naturellement présentes sur l'ensemble des coteaux calcaires des Cuestas du Pays de Bray.

Le Hêtre est généralement présent dans la strate arborescente, accompagné des Chênes sessile et pédonculés. Localement, des l'habitat est présent sous faciès de charmaie et/ou tillaie qui remplacent les peuplements classiques de hêtraie-chênaie.

Le sous-bois est souvent riche en espèces : Frêne, Erable champêtre, Tilleul à grandes feuilles, Cornouillers... La strate herbacée est également très diversifiée et présente fréquemment, sur le site, un fort recouvrement de Mercuriale pérenne et de Lierre.

2- Conditions stationnelles

Sur le site des Cuestas du Pays de Bray, l'habitat de hêtraie-chênaie à Lauréole est installé sur les versants et bas de versants des coteaux, en situation de fort drainage. La pente y est donc généralement forte à localement très forte.

L'habitat est ainsi présent sur l'ensemble des coteaux où affleure la craie du Crétacé supérieur. Les sols y sont carbonatés, allant de la rendzine au sol brun calcaire.

3- Cortège floristique caractéristique observé

Strate arborée

Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>

Strate arbustive et sous-arbustive

Clématite vigne blanche	<i>Clematis vitalba</i>
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>
Tamier commun	<i>Tamus communis</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>

Strate herbacée

Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
Hellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>
Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>
Mercuriale pérenne	<i>Mercurialis perennis</i>

4- Correspondance phytosociologique

- ↳ Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawl. 1928
- ↳ Alliance : *Carpinion betuli*
- ↳ Association : *Daphno-Fagetum* Durin et coll. 1967

5- Valeur patrimoniale et écologique

L'habitat de hêtraie-chênaie à Lauréole est un type d'habitat forestier assez peu répandu dans la région par rapport aux forêts acidiclinales ou acidiphiles.

Cet habitat forestier offre une grande diversité d'espèces dont quelques unes ont un intérêt patrimonial fort, notamment à l'échelle régionale :

Bois joli *Daphne mezereum*

6- Localisation sur le site

La hêtraie-chênaie atlantique à Lauréole est l'habitat forestier le plus répandu sur le site des Cuestas du Pays de Bray. Il est localisé, sur la plus part des coteaux du site, principalement sur les secteurs les plus pentus où le calcaire affleure.

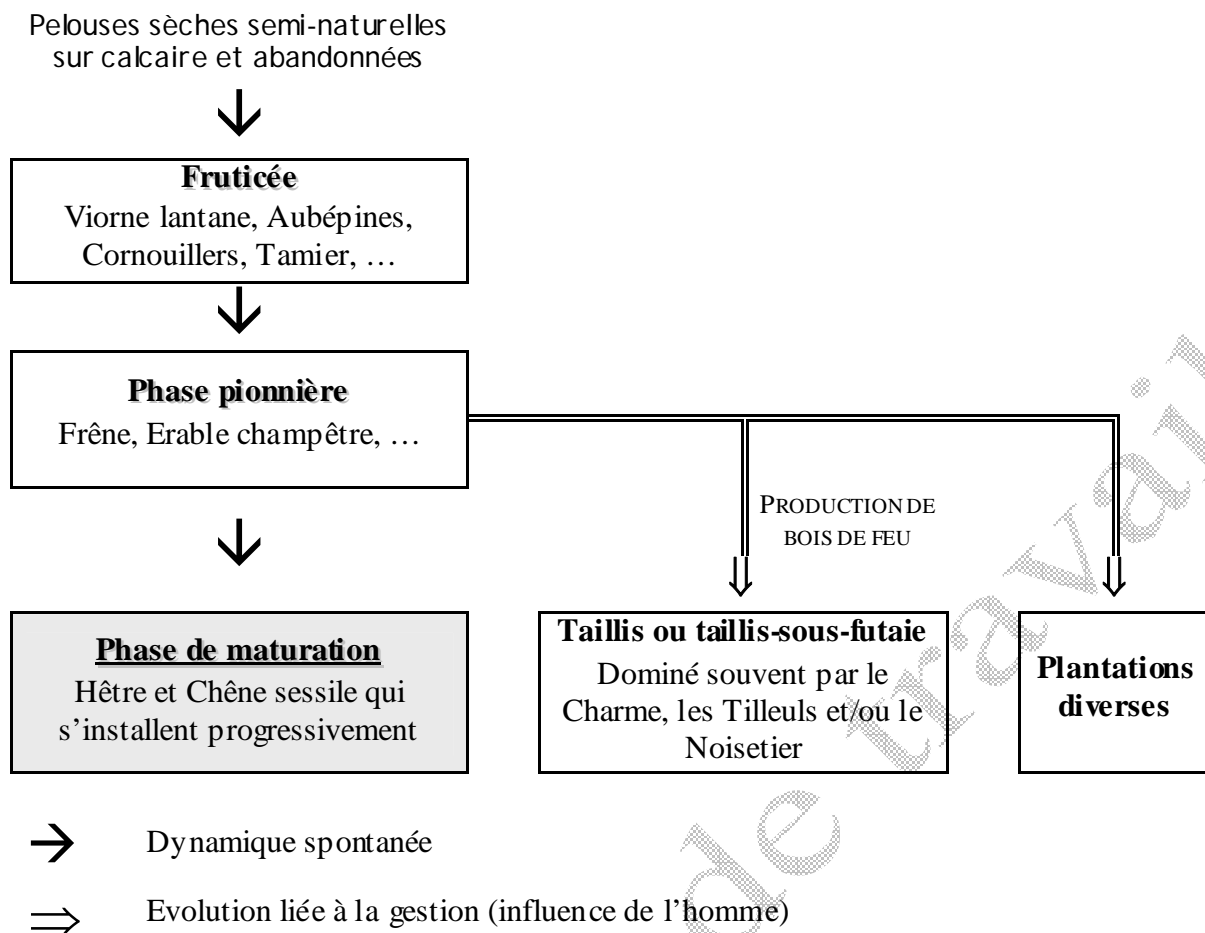
Cet habitat couvre ainsi 281,7 hectares sur le site.

7- Etat de conservation sur le site

Sur le site des Cuestas du pays de Bray cet habitat est globalement dans un bon état de conservation.

Localement quelques problèmes ponctuels de dégradation ont pu être relevés : sous exploitation de l'habitat (taillis dense ne laissant passer que très peu de lumière), décharges.

8- Dynamique de la végétation



9- Evolution de l'habitat et menaces potentielles

Les hêtraies-chênaies à Lauréole ou à Laîche glauque sont des formations forestières assez peu répandues à l'échelle européenne, mais qui tendent toutefois à s'étendre lentement du fait de l'abandon de gestion de certaines pelouses calcaires.

Il existe, à l'heure actuelle, peu de menaces potentielles sur ce type d'habitat ; on peut cependant citer les risques de plantations résineuses en plein, ainsi que les risques de chablis liés aux conditions stationnelles (en général, pente forte et faible profondeur du sol).

10- Objectifs de gestion retenus

L'objectif de gestion principal pour cet habitat forestier est : le maintien d'un peuplement clair et mélangé utilisant Chêne, Hêtre, Erable champêtre, Tilleul à grande feuilles, ... avec respect du sous-étage.

Pour cela, les orientations de gestion à privilégier sont donc :

- ✗ Maintenir les peuplements feuillus, en favorisant notamment les essences de l'habitat : Hêtre, Chêne, Erables, Tilleuls, Charme, Frêne, fruitiers ...
- ✗ Maintenir la strate arbustive lorsqu'elle est présente et favoriser son développement lorsqu'elle est absente (Cornouillers, ...)
- ✗ Réaliser une gestion dynamique de l'habitat que ce soit en futaie régulière ou irrégulière
- ✗ Réaliser des coupes d'éclaircies suffisamment fortes, sur de petites surfaces et à des

intervalles de temps adaptés : obtention d'une bonne croissance du peuplement et expression de la flore diversifiée liée à l'habitat

- ✗ Privilégier la régénération naturelle en limitant les effectifs de grands animaux (équilibre forêt-gibier)
- ✗ Continuer à limiter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques
- ✗ Maintenir des arbres âgés et du bois mort, sans mettre en péril le renouvellement des peuplements
- ✗ Limiter la réalisation de plantations résineuses en plein qui a pour conséquence une transformation radicale des peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat
- ✗ Limiter les coupes rases trop importantes : risque éventuel de phénomènes de ravinements sur les fortes pentes

Document de travail

Fiche habitat naturel n°3

Hêtraies-chênaies atlantiques à
Jacinthe des bois

Hêtraies de l'Asperulo-fagetum

Code Natura 2000 9130
Code CORINE Biotope 41.132

Surface couverte sur le site : 171,5 hectares



CRPFN (AD)

1- Présentation générale de l'habitat

Les hêtraies-chênaies neutrophiles à Jacinthe des bois, sont des formations forestières propres aux contrées atlantiques du nord-ouest de la France, relativement arrosées. Cet habitat forestier est principalement installé sur des placages limoneux et peut être localisé à la fois, sur les plateaux forestiers et leurs rebords ainsi que sur les pentes des Cuestas du Pays de Bray.

Le Hêtre est largement présent dans la strate arborescente, accompagné des Chênes sessile et pédonculé, du Charme et du Tilleul à grandes feuilles. La strate arbustive est peu diversifiée : Charme, Noisetier, Houx. Le tapis herbacé est, quant à lui, marqué par des tâches ou des tapis de Jacinthe des bois. Localement des tâches Mélique uniflore et d'Aspérule odorante peuvent également être présentes.

2- Conditions stationnelles

Les hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois occupent diverses situations topographiques sur le site : plateaux, rebords de plateaux, versants.

Les sols y sont généralement bien alimentés en eau et correspondent à des sols bruns mésotrophes à bruns acides.

3- Cortège floristique caractéristique observé

Strate arborée

Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>

Strate arbustive et sous-arbustive

Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>

Strate herbacée

Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non scripta</i>
Aspérule odorante	<i>Galium odoratum</i>
Euphorbe des bois	<i>Euphorbia amygdaloides</i>
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix mas</i>
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i>
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>
Millet diffus	<i>Milium effusum</i>

4- Correspondance phytosociologique

- ↘ Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawl. 1928
- ↘ Alliance : *Carpinion betuli*
- ↘ Association : *Endymio-Fagetum* Durin et coll. 1967

5- Valeur patrimoniale et écologique

L'habitat hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois est un type d'habitat représentatif du domaine atlantique et qui occupe en général des surfaces assez étendues.

Même si en générale la flore y est relativement banale, la diversité végétale spécifique y est importante.

6- Localisation sur le site

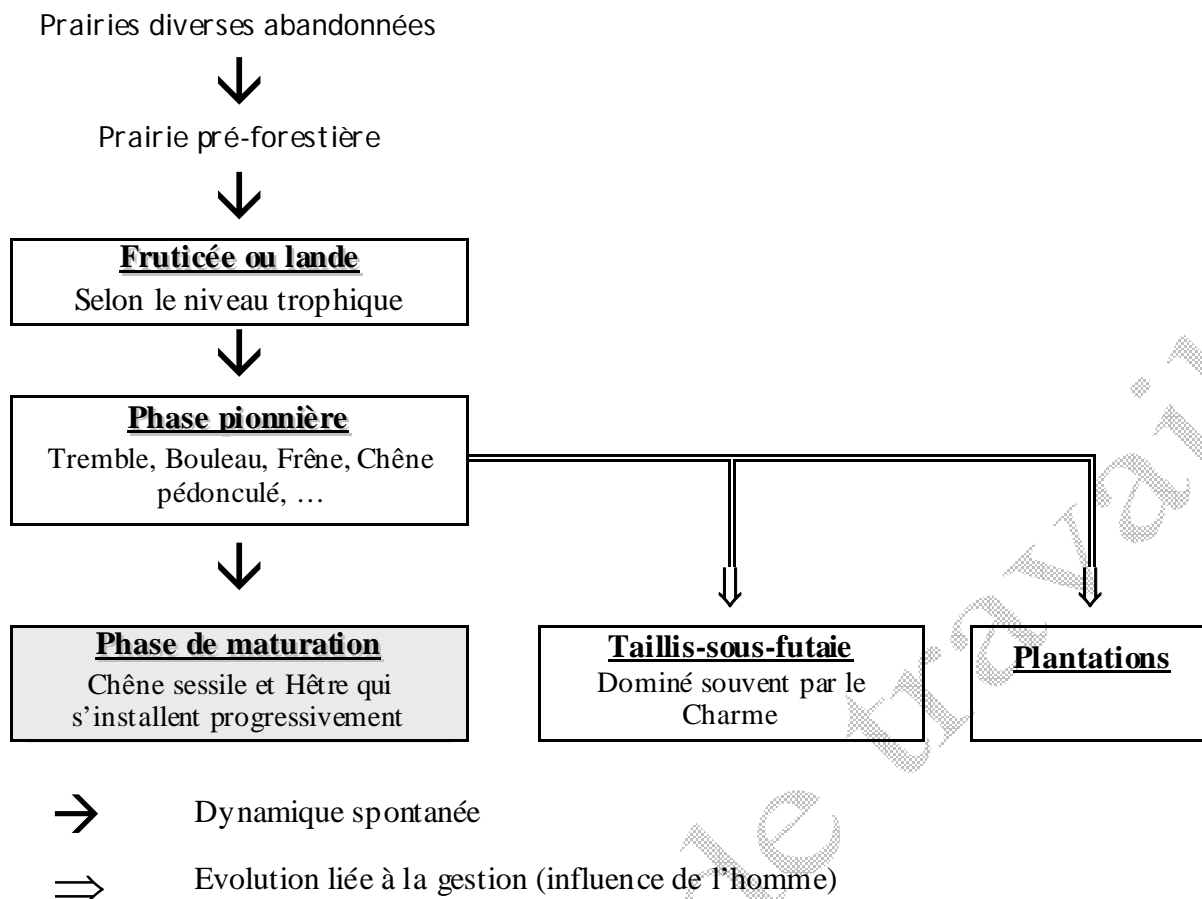
La hêtraie-chênaie atlantique à Jacinthe est le second habitat forestier sur le site des Cuestas du Pays de Bray. Ces formations sont présentes sur la plupart des secteurs forestiers du site, et couvrent une surface d'environ 171,5 hectares.

7- Etat de conservation sur le site

Sur le site, l'habitat est globalement présent dans un bon état de conservation.

Localement quelques problèmes peuvent être observés, liés notamment à des mises en lumière trop brutales qui ont pour conséquence un envahissement par la ronce qui ne permet pas à l'habitat de s'exprimer sous sa forme optimale.

8- Dynamique de la végétation



9- Evolution de l'habitat et menaces potentielles

Ce type d'habitat, en général assez répandu sur le domaine atlantique et est bien représenté sur le site. D'une façon générale, les menaces potentielles pour cet habitat sont :

- ✗ les plantations résineuses en plein,
- ✗ le risque d'un fort développement des ronces suite à la mise en lumière du sous bois, consécutive à l'exploitation trop brutale des réserves ou aux chablis.

10- Objectifs de gestion retenus

L'objectif de gestion principal pour cet habitat forestier est : le maintien d'un peuplement clair utilisant, entre autre, Hêtre et Chênes et favorisant une flore de sous-bois diversifiée..

Pour cela, les orientations de gestion à privilégier sont donc :

- ✗ Maintenir les peuplements feuillus, en favorisant notamment les essences de l'habitat : Hêtre Chêne sessile, Chêne pédonculé, Erables, Frêne, Merisier, Charme,
- ✗ Maintenir la strate arbustive lorsqu'elle est présente et favoriser son développement lorsqu'elle est absente
- ✗ Privilégier la régénération naturelle en limitant les effectifs de grands animaux (équilibre forêt-gibier)
- ✗ Réaliser une gestion dynamique de l'habitat que ce soit en futaie régulière ou irrégulière
- ✗ Réaliser des coupes d'éclaircies raisonnées, à des intervalles de temps adaptés : obtention d'une bonne croissance du peuplement et expression de la flore liée à l'habitat

- ✗ Limiter les engins lourds et le débardage sans précaution, notamment sur les sols limoneux sensibles au tassement
- ✗ Mettre en place des cloisonnements pour limiter la dégradation des sols
- ✗ Continuer à limiter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques
- ✗ Maintenir des arbres âgés et du bois mort, sans mettre en péril le renouvellement des peuplements
- ✗ Limiter la réalisation de plantations résineuses en plein qui a pour conséquence une transformation radicale des peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat
- ✗ Limiter les coupes rases trop importantes : risque d'envahissements par la ronce suite à des mises en lumière trop fortes, et localement risque éventuel de phénomènes de ravinements

Document de travail

Fiche habitat naturel n°4

Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre *

Forêts de pentes, éboulis, ravins, du Tilio-Acerion

Code Natura 2000 9180 *
Code CORINE Biotope 41.41

Surface couverte sur le site : 2,1 hectares



CRPFN (AD)

1- Présentation générale de l'habitat

Les forêts de ravins sont des formations forestières « individualisables » (notion de surface), présentes dans des ravins plus ou moins encaissés localisés au niveau des coteaux des Cuestas du Pays de Bray et au niveau de certains vallons forestiers.

La strate arboréenne y est dominée par le Frêne auquel s'associent souvent les Erables sycomore et champêtre. La strate arbustive y est bien développée avec le Noisetier, l'Aubépine épineuse, ... Enfin, le tapis herbacé offre quant à lui un aspect original, très « vert » et exubérant avec de nombreuses fougères formant un tapis, notamment la Scolopendre et les Polystics ; la Mercuriale pérenne et de nombreuses espèces neutrophiles sont en général également présentes.

2- Conditions stationnelles

Les Frênaies de ravins occupent des ravins encaissés, avec de fortes pentes sur leurs versants. Les sols y sont instables, riches en éléments minéraux et frais (sol brun eutrophe à mésotrophe).

Les stations de cet habitat sont donc caractérisées par une forte humidité atmosphérique et une ambiance fraîche.

3- Cortège floristique caractéristique observé

Strate arborée

Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>

Strate arbustive et sous-arbustive

Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
-----------	-------------------------

Cortège de fougères

Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>
Polystic à cils raides	<i>Polystichum setiferum</i>
Scolopendre	<i>Phyllitis scolopendrium</i>

Strate herbacée

Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i>
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Mercuriale pérenne	<i>Mercurialis perennis</i>
Parisette	<i>Paris quadrifolia</i>

4- Correspondance phytosociologique

- ↘ Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawl. 1928
- ↘ Alliance : *Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris*
- ↘ Association : *Phyllitido-Fraxinetum* Durin et coll. 1967

5- Valeur patrimoniale et écologique

Les frênaies de ravins sont des formations peu répandues et seulement présentes sur de petites surfaces. C'est donc un type d'habitat rare, **d'intérêt prioritaire (*)** selon la directive Habitats.

De plus, ces frênaies possèdent une grande diversité biologique et abritent parfois des espèces rares à l'échelle régionale. De plus, elles participent à des mosaïques de milieux du plus grand intérêt.

6- Localisation sur le site

Cet habitat n'est présent que très ponctuellement dans le périmètre du site « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud ». Elles sont localisées plutôt des les parties sud du site Natura 2000, principalement au niveau de petits vallons présents sur certains coteaux.

Toutefois, ces forêts de ravins couvrent seulement 2,1 hectares sur le site.

7- Etat de conservation sur le site

Dans l'ensemble, les Frênaies de ravins du site des Cuestas du Pays de Bray sont dans un bon état de conservation.

Cependant, des problèmes ponctuels peuvent être notés : présence locale de décharges dans certains ravins et mise en lumière importante de l'habitat entraînant un envahissement par des espèces de lumière comme la ronce.

8- Dynamique de la végétation

Il existe actuellement peu de données sur les processus dynamiques de cette association.

On pense que ces zones sont issues de prairies abandonnées, sur lesquelles se sont progressivement installées des essences pionnières telles que le Frêne commun, les Erables, les Ormes. Cette installation pionnière a probablement été suivie d'une lente maturation vers la frênaie. Une fois la frênaie installée, le milieu est dynamiquement stable et a atteint ce que l'on appelle son climax stationnel¹.

9- Evolution de l'habitat et menaces potentielles

La surface occupée par cet habitat est relativement stable. Cela est notamment du aux conditions géomorphologiques « difficiles » dans lesquelles se trouvent ces frênaies.

Cependant, quelques menaces sont à noter :

Menaces constatées	Menaces potentielles
* Dépôts d'ordures	* Création de nouvelles pistes forestières * Coupes rases ou coupes brutales dans les peuplements situés en pourtour de l'habitat

10- Objectifs de gestion retenus

L'objectif de gestion principal pour cet habitat forestier est : le maintien d'une futaie irrégulière sombre et fraîche, à base de Frêne et d'Erables, favorisant l'abondance de fougères en sous-bois.

La rareté de cet habitat, ainsi que son intérêt écologique, sont en faveur d'une gestion minimale. Une priorité est donc donnée aux objectifs de conservation et de protection sans exclure a priori l'exploitation.

Pour cela, les orientations de gestion à privilégier sont donc :

- * Maintenir le mélange des essences du cortège de l'habitat
- * Maintenir un couvert végétal assez dense
- * Permettre le maintien des conditions hydriques et morphologiques de l'habitat : taux d'humidité, encaissement, sol instable
- * Maintenir des arbres âgés et du bois mort, sans mettre en péril le renouvellement des peuplements
- * Nettoyage des décharges sauvages éventuellement présentes

Actions défavorables au maintien de l'habitat et à contrôler :

- * Réalisation de plantations résineuses en plein
- * Création de nouvelles pistes : éclaircissement du ravin, remaniement et modification de l'habitat
- * Réalisation de coupes trop brutales ou de coupes rases dans les peuplements situés au pourtour immédiat de l'habitat

¹ Climax : stade d'équilibre d'un écosystème (station, facteurs physiques, êtres vivants) relativement stable, du moins à l'échelle humaine, conditionné par les seuls facteurs climatiques et/ou édaphiques.

B.1.3. H9130 : Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*

Etat de conservation : d'une manière générale, l'état de conservation des hêtraies-chênaies présentes est **globalement satisfaisant**, même si ponctuellement quelques problèmes peuvent être relevés.

Menaces : **dans les schémas de gestion sylvicoles classiques (amélioration ou conversion) ces habitats ne sont pas menacés**. Leur évolution se fera plus ou moins favorablement en fonction des impulsions ponctuelles qui pourront être retenues. De plus, localement, une problématique liée à l'absence de sylviculture dans les secteurs de plus fortes pentes peut être relevée. Cela a pour principale conséquence une mauvaise valorisation des bois et une moins bonne expression de la diversité des espèces associées par manque de lumière.

C'est donc au moment de la transformation des peuplements que la menace est potentielle : en effet, la mise en place de reboisement avec une essence « étrangère » au cortège des habitats et à haute densité altérerait durablement l'état de conservation. Mais, il faut souligner que c'est aussi, dans une moindre mesure, le cas pour un reboisement avec une seule essence des cortèges, s'il est réalisé lui aussi à forte densité (il est également possible de parler de « désert végétal » sous jeune hêtraie pure très dense).

Objectifs : les hêtraies du *Asperulo-Fagetum* étant faiblement menacées, **l'objectif est de maintenir et de conserver l'habitat en bon état**. En ce qui concerne les propositions de gestion, il faut noter que sur l'ensemble des espaces forestiers du site, la gestion des milieux interstitiels (milieux présents dans le périmètre Natura 2000, mais non éligibles au titre de la directive Habitats) est totalement libre. Toutefois, il est souhaitable de rechercher une cohérence avec les habitats d'intérêt communautaire contigus.

B.1.4. H9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins, du *Tilio-Acerion*

Etat de conservation : l'état de conservation de cet habitat est inconnu.

Menaces : les **fortes pentes** et la **rareté de l'habitat**, sont à l'origine de la fragilité des frênaies de ravins à Scolopendre. De plus, des menaces constatées telles que l'utilisation des ravins comme **décharge** ou leur **mise en lumière brutale**, ne permettent pas toujours le maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Objectifs : la rareté de cet habitat ainsi que son fort intérêt écologique, sont en faveur d'une **gestion minimale**.

B.2. DEFINITION LOCALE DES OBJECTIFS PAR ESPECE

B.2.1. E1065 : Damier de la Succise

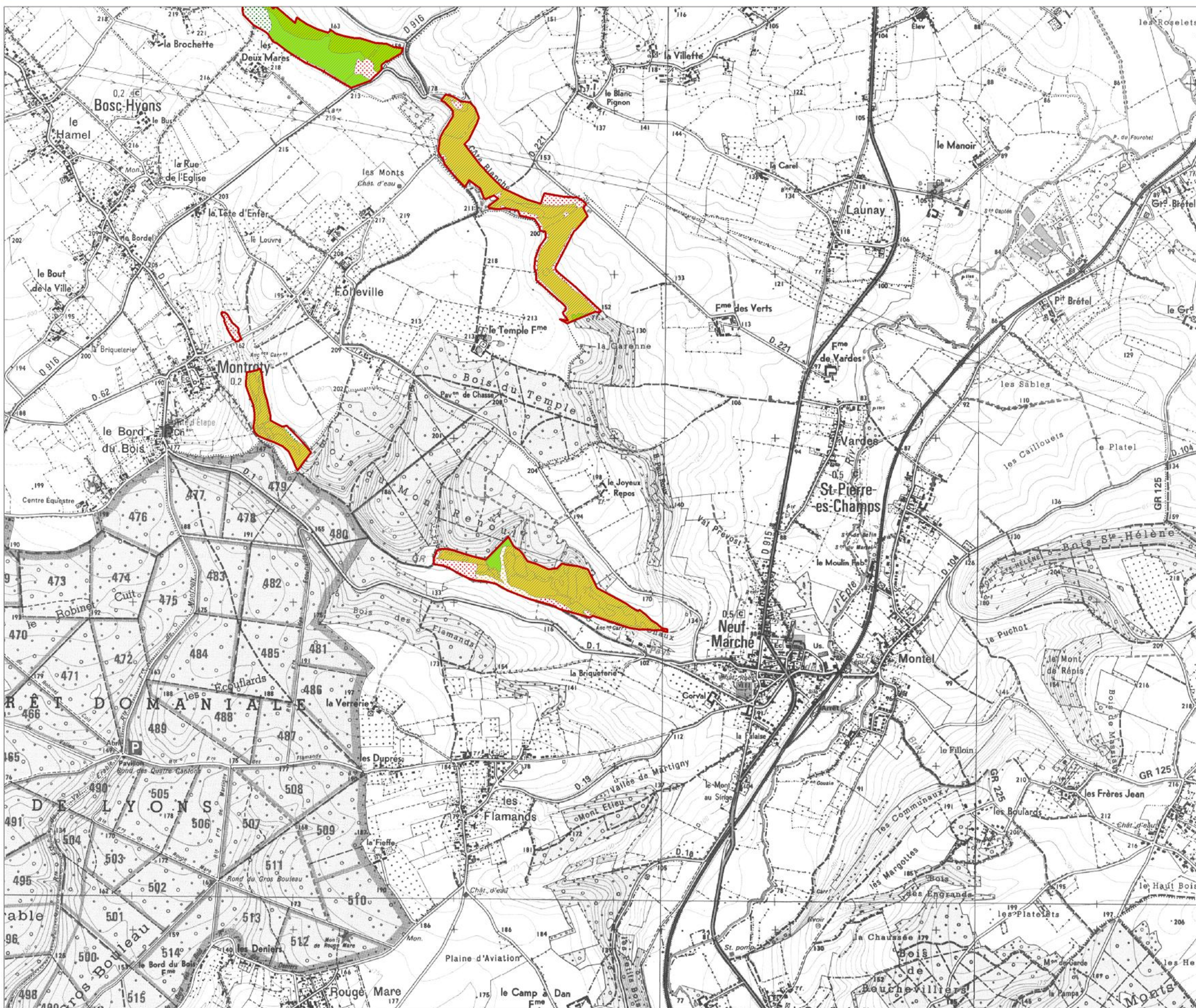
Etat de conservation : le Pays de Bray constitue le **dernier bastion fonctionnel de Haute-Normandie** pour cette espèce également au bord de l'extinction en Picardie. Actuellement, sur le site Natura 2000, les populations sont bien établies et relativement abondantes mais elles sont sans aucun doute **menacées à court terme**.

Menaces : l'isolement des populations et la destruction de ses habitats ou de sa plante hôte sont néfastes à l'espèce. Hors le Damier de la Succise nécessite des milieux complexes, constitués de différents faciès (ourlet, fourrés, pelouses) selon les périodes de son développement. La **colonisation des clairières** en zones d'ourlets représente une forte menace pour l'espèce qui voit ainsi réduire de façon considérable ses lieux de reproduction privilégiés. Le surpâturage constitue également une menace importante. Dans le cadre de la gestion des pelouses en faveur de la flore, il est indispensable de prendre en compte les exigences écologiques de l'espèce.

Objectifs : la conservation des populations de Damier de la Succise passe par une diversification des habitats de pelouses et la création de mosaïques entre fourrés arbustifs (pouvant jouer le rôle d'abris face aux vents dominants), ourlet riches en Succise des prés (plante hôte de l'espèce) et pelouses rases "fleuries". La mise en place de pâturage extensif tournant (en privilégiant le pâturage bovins, moins

Carte n°3.12 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)











Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :






Le périmètre est adapté aux limites visibles sur
la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

-  Pelouses piquetées à Juniperus communs
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
-  Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement
-  6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
-  6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
-  Forêts
-  9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
-  9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
-  9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

-  Landes, fruticées, pelouses et prairies
-  Boissements
-  Terres agricoles et paysages artificiels

0 0.25 0.75 km

Echelle : 1 / 25 000

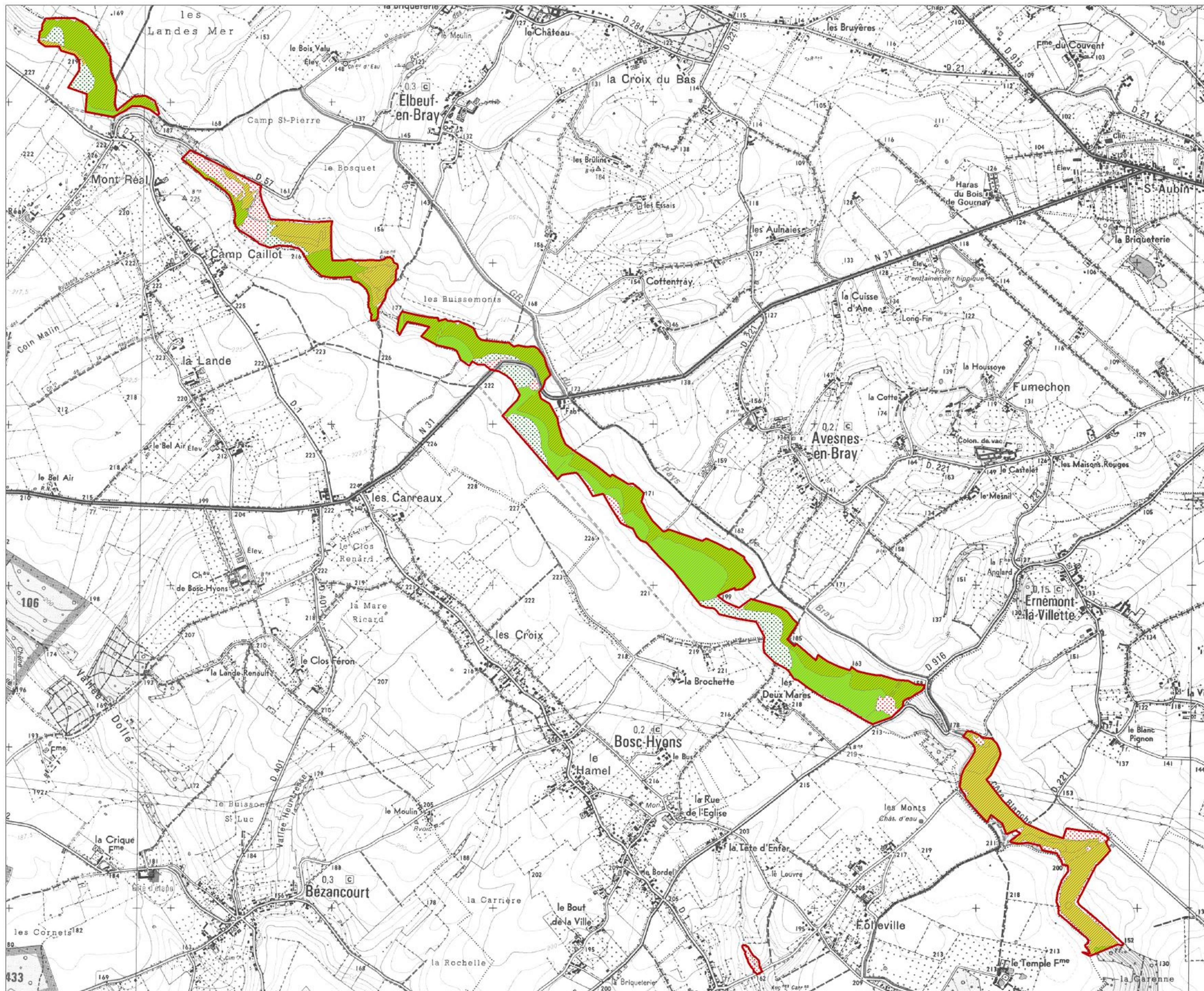


Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence);DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.11 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000

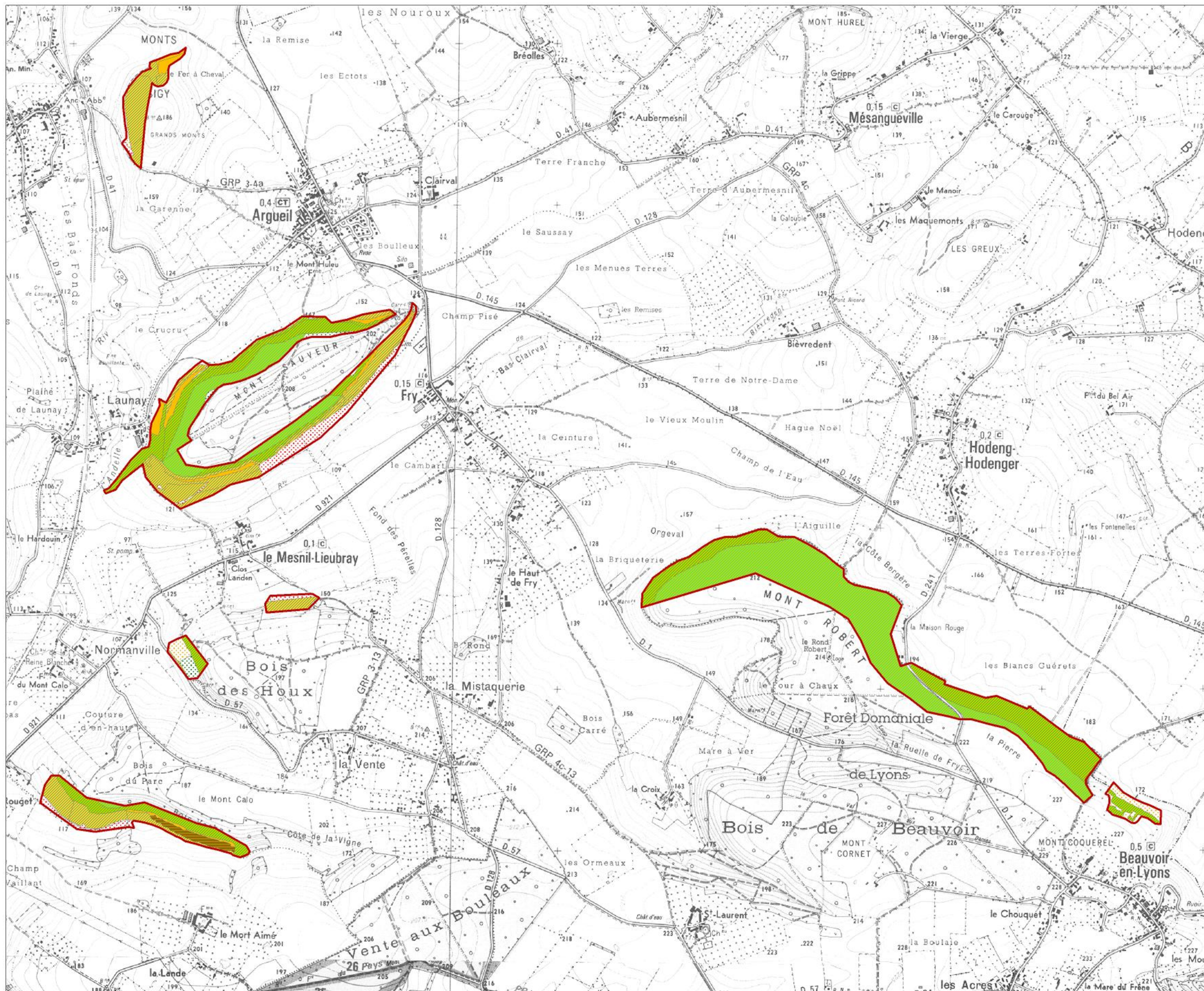


Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.10 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur
la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

Pelouses piquetées à *Juniperus* communs

5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires

et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables

Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage

6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables

6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à *Brachypode*

Forêts

9180* Frênaies de ravins atlantiques à *Scolopendre*

9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à *Lauréole*

9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à *Jacinthe des bois*

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

Landes, fruticées, pelouses et prairies

Boissements

Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000

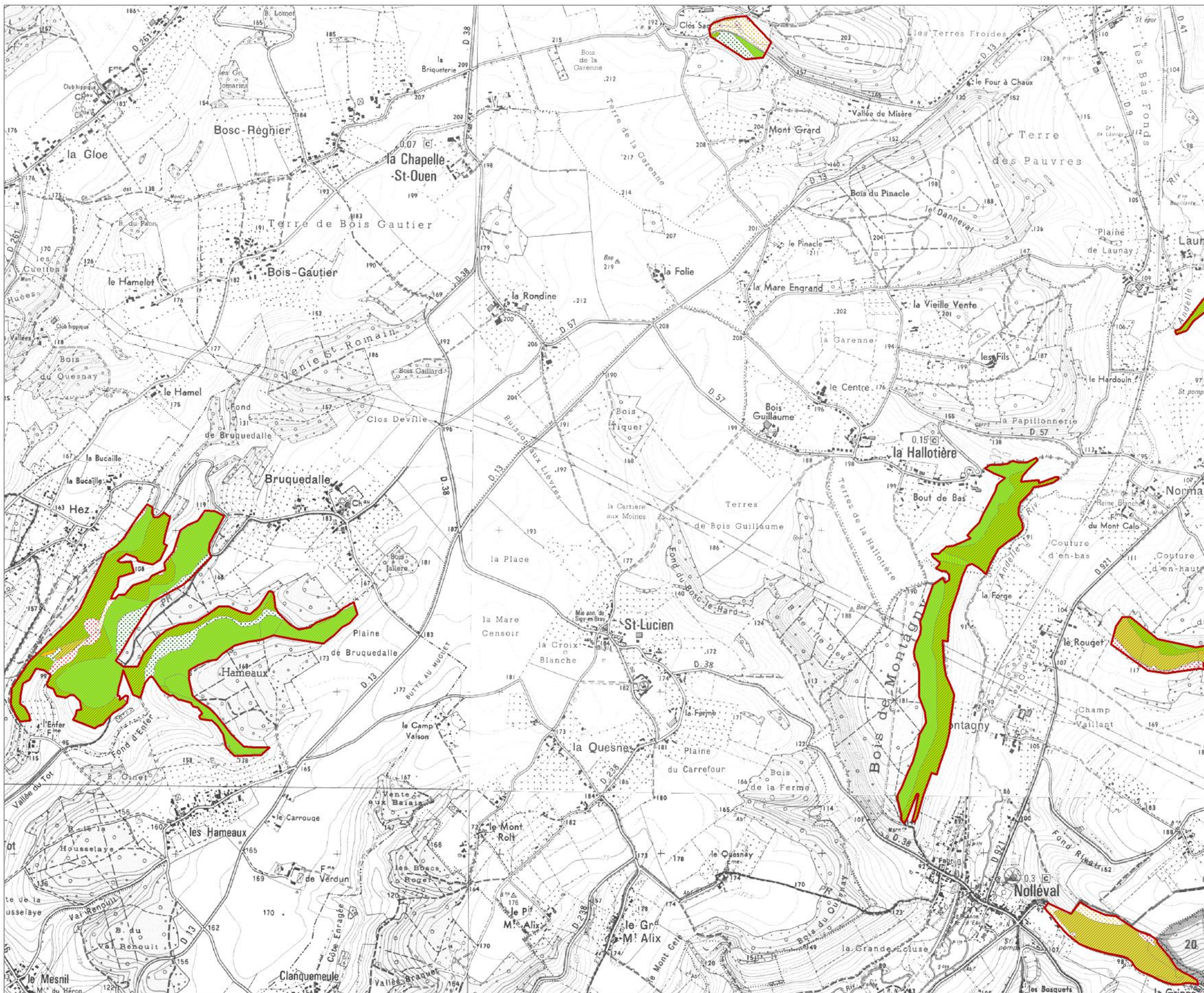


Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.9 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

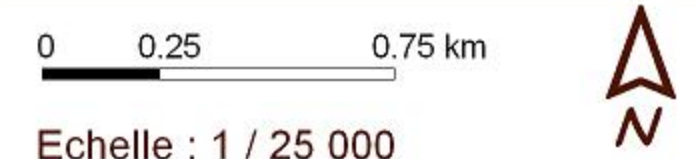
Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels



Carte n°3.8 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frénaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.7 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur
la BD-Ortho® (photoaériennes)

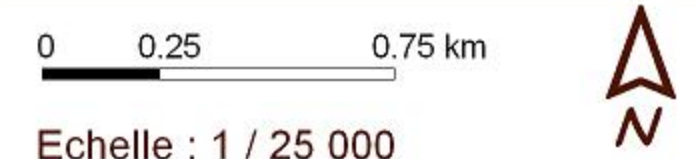
Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communs
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels



Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence), DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004
Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.6 : Habitats naturels sur le site Natura 2000


Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)

Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

 La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)


Habitats de la Directive :


 Pelouses piquetées à *Juniperus communis*

5130 Formations à *Genévrier commun* sur pelouses calcaires


et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables


 Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement


 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables

 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à *Brachypode*

 Forêts

 9180* *Frénaies* de ravins atlantiques à *Scolopendre*

 9130 *Hêtraies-chênaies* atlantiques à *Lauréole*

 9130 *Hêtraies-chênaies* atlantiques à *Jacinthe des bois*

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

 Landes, fruticées, pelouses et prairies

 Boisements

 Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite



Carte n°3.5 : Habitats naturels sur le site Natura 2000


Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)

Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

 La Directive Habitats


Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)


Habitats de la Directive :


 Pelouses piquetées à *Juniperus communis*

5130 Formations à *Genévrier commun* sur pelouses calcaires


et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables


 Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement


 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables

 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à *Brachypode*

 Forêts

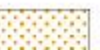
 9180* *Frénaies* de ravins atlantiques à *Scolopendre*

 9130 *Hêtraies-chênaies* atlantiques à *Lauréole*


 9130 *Hêtraies-chênaies* atlantiques à *Jacinthe des bois*

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

 Landes, fruticées, pelouses et prairies

 Boisements

 Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite



Carte n°3.4 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur
la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communs
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels

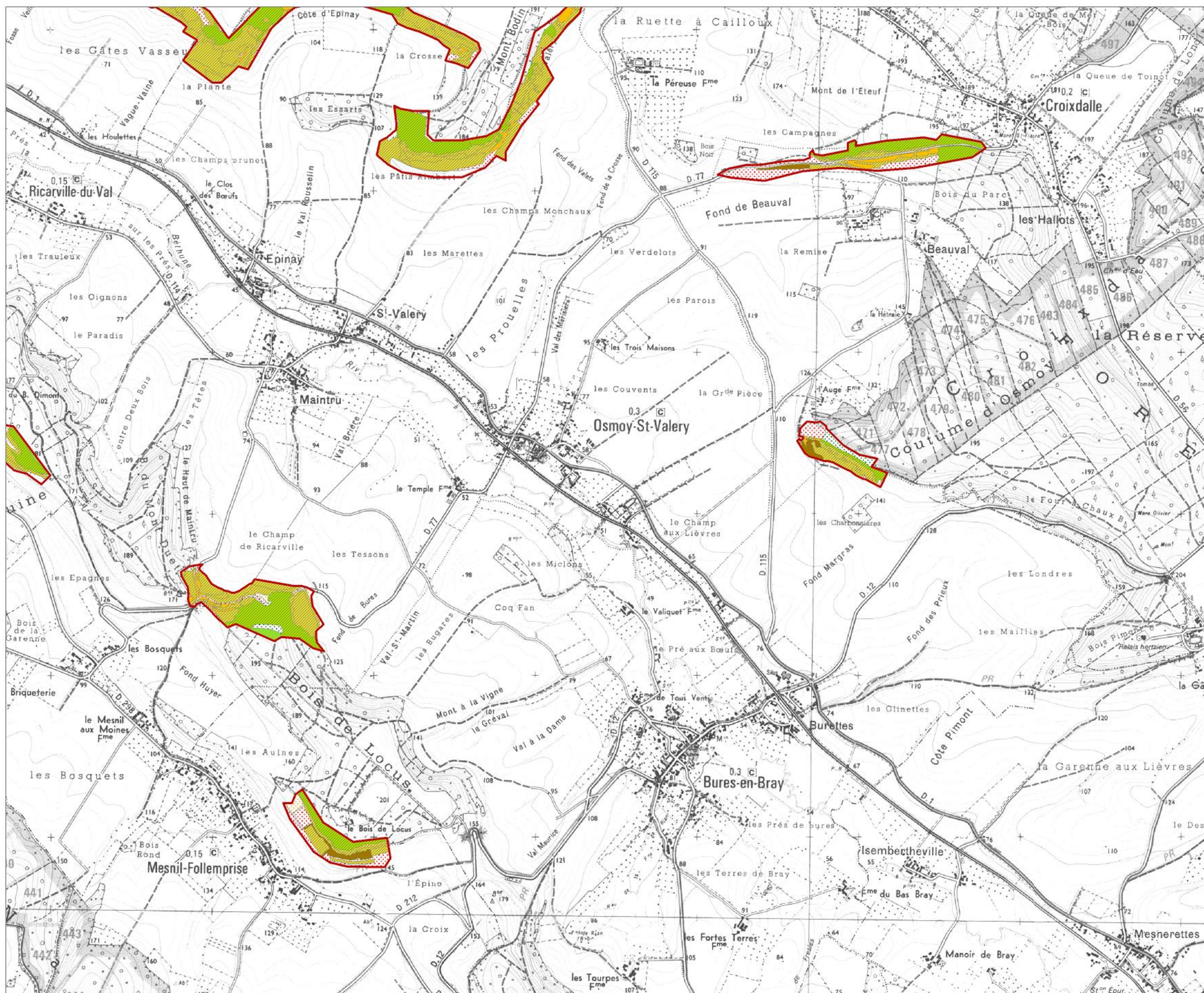
0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Carte n°3.3 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Sources : ©Scan25®, 2002 (DIREN Hte-Normandie licence); DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, décembre 2004

Réalisation : ©CSNHN & ©CRPFN, juin 2008
Reproduction interdite

Carte n°3.2 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode

- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boissements
- Terres agricoles et paysages artificiels

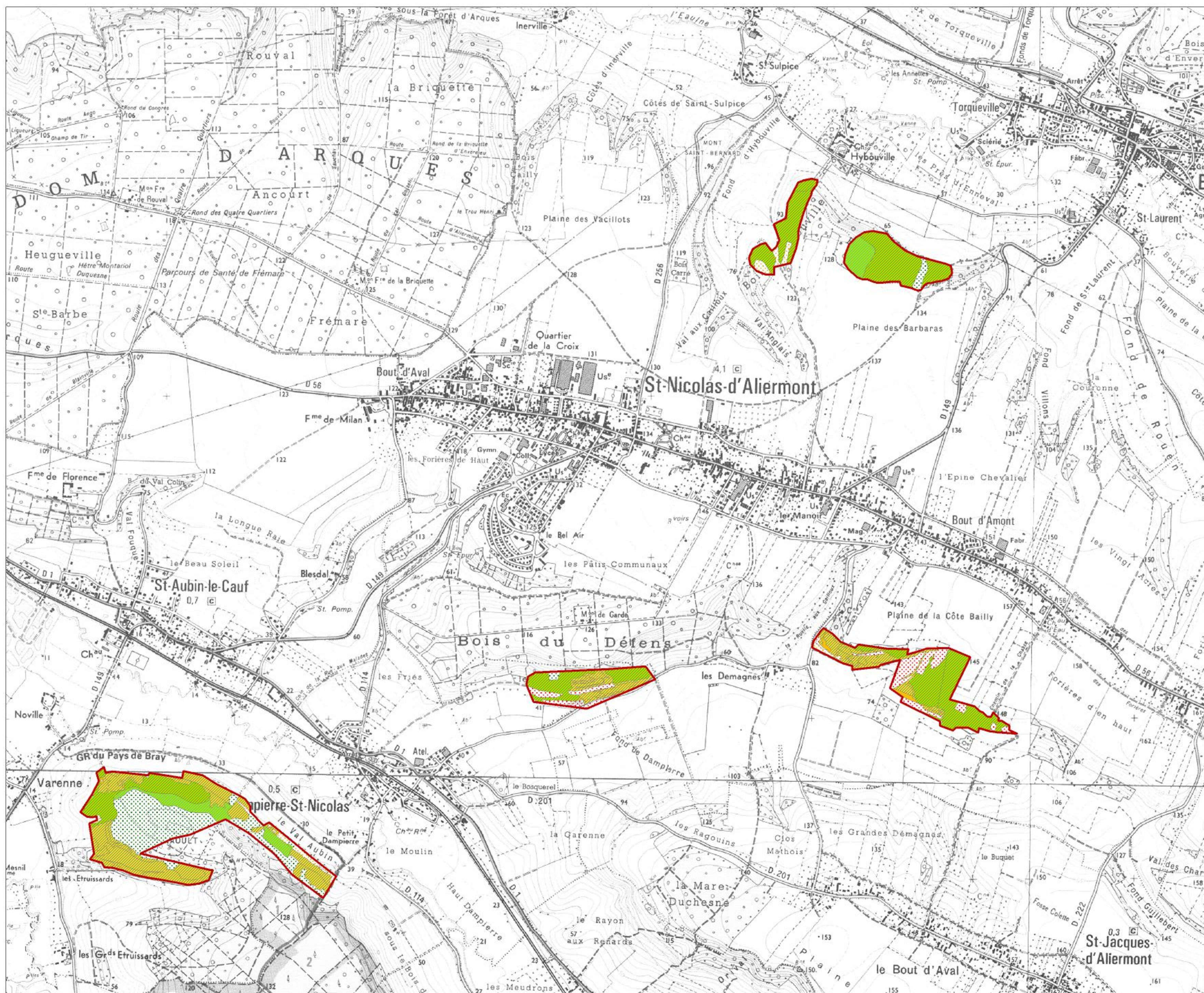
0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000



Carte n°3.1 : Habitats naturels sur le site Natura 2000

Le Pays de Bray - Les cuestas nord et sud (FR 2300133)



Périmètre du site Natura 2000
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)

Habitats de la Directive :

- Pelouses piquetées à Juniperus communis
- 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
- et 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement
- 6210* Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables
- 6210 Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypode
- Forêts
- 9180* Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole
- 9130 Hêtraies-chênaies atlantiques à Jacinthe des bois

* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Autres habitats

- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Terres agricoles et paysages artificiels

0 0,25 0,75 km

Echelle : 1 / 25 000

